

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 janvier 2026

DELIBERATION N°01-2026

Objet : <i>Approbation du compte financier unique 2025</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation : 16 janvier 2026	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Aline CALLEGHER, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Geneviève MOREAU.

REPRESENTES : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Alain CHOULOT et Chantal MARTIN donne pouvoir à Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Messieurs : Gérard FERNOUT COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur STEYAERT, Président du Centre de Gestion du Jura n'a pas pris part au vote et à quitter la salle au moment du vote ;

Considérant que Madame Françoise VESPA, première Vice-Présidente a été désignée pour présider la séance lors du vote du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (hors de la présence du Président) approuvent l'établissement du compte financier unique 2025 tel qu'il est établi de la manière suivante :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	154 764.98€	2 772 000 €	2 926 329.54 €
	Recettes réalisées	31 183.88 €	1 238 315.25 €	1 269 499.13 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	154 764.98 €	2 772 000 €	2 926 764.98 €
	Dépenses réalisées	75 534.39 €	1 201 488.55 €	1 277 031.94€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice 2025	-44 359.51 €	36 826.70 €	-7 532.81 €
Rappel : Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	126 943.10 €	1 647 951.67 €	1 774 894,77 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	82 583.59 €	1 684 778.37 €	1 767 361.96 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	82 583, 59 €	1 684 778,37 €	1 767 631.96 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 23 janvier 2026

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Françoise VESPA

